

Plan jeunes

#UNJEUNEUNESOLUTION

1. Les mesures de relance pour l'alternance

LES AIDES AUX RECRUTEMENTS POUR LA 1ERE ANNEE

5 000€ pour l'embauche d'un apprenti mineur
8 000€ pour l'embauche d'un apprenti majeur
(Soit 1ère année du contrat entièrement financée ou reste à charge de 150€/mois si l'apprenti a plus de 21 ans)

** Cette aide exceptionnelle se substitue à l'Aide Unique aux Employeurs d'Apprentis la 1ère année*

LE CONTRAT

Conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021

LES BENEFICIAIRES

Toutes les entreprises sont éligibles
(Pour les + de 250 salariés : obligation de 5% d'alternants ou contrats favorisant l'insertion professionnelle)

LE DIPLÔME

Du CAP jusqu'au MASTER

LE RAPPEL DES AVANTAGES

Exonération partielle ou totale des cotisations sociales + déduction fiscale de la taxe d'apprentissage

LA PROCEDURE

L'aide se déclenche automatiquement après dépôt du contrat auprès de l'OPCO

ALTERNANCE.EMPLOI.GOUV.FR

#UNJEUNEUNESOLUTION

2. Les autres mesures liées à l'emploi

- > Aide financière à hauteur de 4 000€ pour tout jeune de moins de 26 ans recruté entre le 1er août 2020 et le 31 janvier 2021. Soit 1 000€ d'aide par trimestre pendant 1 an pour un contrat CDD de 3 mois minimum, un CDI intérimaire ou un CDI.
 - > Aide supplémentaire à hauteur de 4 000€ pour les entreprises dont l'activité est : la transition écologique, le numérique.
 - > Création de 60 000 Parcours Emploi Compétences (PEC) pour le secteur non marchand.
 - > Création de 60 000 CUI-CIE jeune d'une durée minimale de 6 mois pour le secteur marchand.
- * Les demandes d'aide sont à adresser à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) via une plateforme de téléservice ouverte à compter du 1er octobre 2020. Vous disposez de 4 mois à compter de la date d'embauche du salarié pour faire votre demande.



TRAVAIL-EMPLOI.GOUV.FR

Vous pouvez dès à présent bénéficier de ces mesures.

DONNONS UNE CHANCE AUX JEUNES !

